

les PME et l'EUROPE

Comment se faire accompagner ?

TROUVER DES INTERLOCUTEURS QUALIFIÉS

Au niveau européen

● **CORDIS** : http://cordis.europa.eu/home_fr.html

CORDIS, service communautaire d'information sur la R&D, est la source officielle pour les appels à propositions du 7^e PCRD.

● **EUROPA** : http://ec.europa.eu/index_fr.htm

«EUROPA» est le site portail de l'Union européenne. Il informe sur l'intégration européenne et permet de suivre l'actualité de l'Union européenne.

● **SME TechWeb** : http://ec.europa.eu/research/sme-techweb/index_en.cfm

SME TechWeb est le site de la DG Recherche destiné aux PME (en anglais uniquement).

Au niveau national

● **Le Point de Contact National PME (PCN PME)**

un consortium de 7 partenaires coordonné par OSEO : OSEO – INSERM – ADEME – INRA – CEA – CTI – UBIFRANCE

www.eurosfaire.prd.fr/7pc/sme

● **OSEO, Direction de l'International**

27-31 avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort cedex

Tel : + 33 1 41 79 93 31 / 83 43 - Mél : pcnpme@oseo.fr

Au niveau régional

● **Votre direction régionale OSEO**

www.oseo.fr/notre_mission/nos_equipes_en_region

● **Les membres du Réseau Entreprise Europe (EEN)**

www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/about/branches/FR

● **Votre pôle de compétitivité**

Pour en savoir plus

www.eurosfaire.prd.fr/pme

les PME et l'EUROPE

PME, innover avec le 7^e programme cadre*

Pourquoi participer au 7^e PCRD ?

- Pour développer vos activités de recherche et accroître votre rayonnement comme acteur de la R&D au niveau régional, national et européen
- Pour développer vos partenariats, gagner en compétitivité et accéder à de nouveaux marchés

Quelle aide financière vous apportera le 7^e PCRD ?

Chiffres-clés

Le Programme cadre peut financer jusqu'à 75% des activités réservées aux PME :

- Plus de **4 800 M€** sur 7 ans pour les PME à forte capacité de R&D, alloués dans le cadre des 10 thèmes prioritaires du **programme Coopération**
- **1 336 M€** sur 7 ans réservés aux PME externalisant leur R&D pour cofinancer de la recherche coopérative et collaborative dans le **programme Capacités**
- **400 M€** sur 7 ans destinés aux PME à fort potentiel de croissance investissant un minimum de 10% de leur Chiffre d'Affaires annuel dans leurs activités de R&D dans le **programme EUROSTARS**

recherche

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

*septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (Cf. journal officiel de l'Union européenne du 30/12/2006 – L41)



Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

MESRY/Depcom - juillet 2010

Architecture et budget du 7^e PCRD



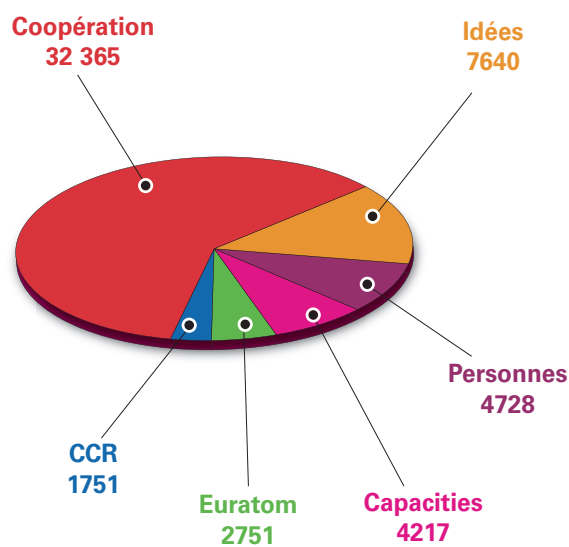
Le 7^e PCRD (2007-2013) est articulé autour de quatre programmes spécifiques

- **Coopération** : promouvoir la Recherche collaborative entre industrie et recherche publique afin d'atteindre un plus grand leadership dans dix domaines-clés de la technologie
 - Santé • Alimentation, agriculture et biotechnologie • Technologies de l'information et de la communication • Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production • Energie • Environnement (changements climatiques inclus) • Transports (aéronautique comprise) • Sciences socio-économiques et humaines • Sécurité • Espace
- **Idées** : soutenir la recherche fondamentale aux frontières scientifiques (programme mis en œuvre par le Conseil européen de la recherche)
- **Personnes** : faciliter la mobilité et le développement de carrière des chercheurs en Europe et dans le reste du monde, au travers des actions Marie Curie
- **Capacités** : contribuer au développement des capacités de recherche dont a besoin l'Europe pour devenir une économie prospère fondée sur la connaissance
 - Infrastructures de recherche • Recherche au profit des PME • Régions de la connaissance
 - Potentiel de recherche • Science et société • Soutien au développement cohérent des politiques de recherche • Activités spécifiques de coopération internationale

auxquels vient s'ajouter un programme au titre du Traité EURATOM

- **Recherche nucléaire** (programme EURATOM) : développer les capacités de fission et de fusion nucléaires de l'Europe (projet ITER)

La ventilation indicative (M€) du 7^e PCRD



Quelle PME êtes-vous ?

TYPE DE PME	La PME a des besoins de recherche mais pas de capacités de R&D propres ou doit envisager de sous-traiter ses travaux de R&D		La PME a des capacités de recherche propres et souhaite participer à un développement collaboratif					
	BESOIN EN RECHERCHE		Recherche fondamentale ou recherche appliquée avec des objectifs à plus long terme		Recherche fondamentale ou recherche appliquée en liaison avec l'écosystème		Echanges de savoir, mobilité des chercheurs entre recherche académique et industrie	Recherche pré-concurrentielle avec des objectifs de marché à court terme
PROGRAMME OU INSTRUMENT DU 7 ^e PCRD	Capacités		Coopération		JTI	Personnes	Eurostars	
ACTIVITÉ	Recherche pour le bénéfice des PME	Recherche pour le bénéfice des associations de PME	Small Scale Project	Large Scale Project	Projet collaboratif		Partenariats stratégiques	Projet collaboratif
RÔLE	coordinateur ou participant		coordinateur ou participant	participant	coordinateur ou participant		participant	coordinateur ou participant
OPÉRATEUR	DG Commission européenne		DG Commission européenne	DG Commission européenne	JTI		DG Commission européenne	Secrétariat EUREKA

Source : RDI Europe Régions Kit de formation

Comment participer, étape par étape ?

DÉFINIR ET VALIDER SA STRATÉGIE

- Effectuer une veille scientifique et technologique et consulter chaque année les programmes de travail du PCRD dans la ou les thématiques en lien avec le métier de votre entreprise.
- Déterminer sa position :
 - Etre **coordonnateur** : la PME est alors pilote du projet, elle assure le suivi du projet et gère les budgets. Cette position entraîne une plus grosse charge de travail lors du montage du projet : mise à disposition de ressources supplémentaires pour assurer la gestion du projet ; nécessité de connaître les règles de fonctionnement de ces projets.
 - Etre **partenaire** : si votre PME n'a que peu d'expériences et peu de ressources, son meilleur positionnement est celui de partenaire ou de « bénéficiaire ».

IDENTIFIER UN APPEL À PROPOSITIONS

Les appels à propositions sont publiés au Journal Officiel de l'UE puis mis en ligne sur le site européen CORDIS qui met à disposition les documents indispensables (programme de travail, guide du proposant, etc.). En France ils sont diffusés sur le site EUROSFAIRE par les Points de Contacts Nationaux du 7^e PCRD.

METTRE EN PLACE OU ADHÉRER À UN CONSORTIUM

Un consortium du 7^e PCRD regroupe au moins 3 partenaires de 3 pays différents. Pour EUROSFAIRE, 2 partenaires de 2 pays différents suffisent.

La démarche à suivre :

- Rechercher des partenaires.
- Préparer la proposition : en se référant au programme de travail, les participants préparent une proposition dans laquelle ils détaillent les activités de R&D qui seront menées.
- Construire l'accord de consortium précisant les rôles et responsabilités des partenaires ainsi que la propriété et l'exploitation des résultats.

A chaque étape de la préparation de votre projet (aide à la préparation du dossier, conseil en propriété intellectuelle...), vous pouvez solliciter le soutien financier d'OSEO via l'aide au partenariat technologique (APT).